

Page de couverture

Plan d'action biodiversité d'Ene

**Améliorer la connaissance, préserver l'existant
et reconquérir les espaces dégradés**

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la compréhension de la biodiversité

- 1.1 Poursuivre l'amélioration de la connaissance
- 1.2 Réaliser un diagnostic écologique des parcelles à vocation naturelle qui composent le patrimoine de la commune
- 1.3 Recenser et caractériser les haies du territoire
- 1.4 Engager un travail d'inventaire des arbres remarquables, patrimoniaux et singuliers
- 1.5 Réaliser un état des lieux des espèces exotiques envahissantes sur la commune
- 1.6 Faire un suivi pluriannuel des nichoirs et gîtes à chauve-souris installés sur la commune afin d'analyser les taux d'occupation
- 1.7 Lancer et structurer une dynamique de science participative en direction des habitants d'Elne
- 1.8 Poursuivre le suivi des nids d'hirondelles de fenêtre
- 1.9 Opérer un travail de veille sur la colline Saint-Martin
- 1.10 Faire un suivi des collisions routières pour identifier les axes de passages préférentiels de la faune terrestre

Axe 2 : Mieux intégrer la biodiversité et les dynamiques du vivant dans la gestion et l'aménagement du territoire

- 2.1 Renforcer la protection du patrimoine naturel et la préservation de la biodiversité lors de la révision du PLU
- 2.2 Poursuivre et renforcer la gestion différenciée des espaces publics de la commune
- 2.3 Mettre en place une réelle politique de l'arbre en ville
- 2.4 Expérimenter la mise en place de l'éco-pâturage pour la gestion de certains espaces naturels et espaces verts communaux
- 2.5 Poursuivre et renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les travaux de rénovation des bâtiments ainsi que dans les constructions neuves
- 2.6 Poursuivre la politique de réduction de la pollution lumineuse et mettre en place des indicateurs de suivi sur la biodiversité
- 2.7 Mettre en place une gestion écologique du bassin d'orage du Mas d'Aragon et de ses annexes boisées

Axe 3 : Préserver, restaurer et reconquérir les milieux naturels de la commune

- 3.1 Faire l'acquisition de la parcelle en prairie humide de référence cadastrale AA50
- 3.2 Poursuivre et renforcer la stratégie d'acquisition foncière au bénéfice de la protection des espaces naturels
- 3.3 Etablir des notices de gestion sur certains des espaces/milieux naturels communaux
- 3.4 Reconquérir les milieux humides et mettre en place un projet pilote de restauration d'une zone humide

- 3.5 Mettre en œuvre un projet d'expérimentation de reforestation nourricière
- 3.6 Contribuer à la restauration des habitats naturels côtiers d'intérêt communautaire sur la partie illibérienne et en périphérie de la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu
- 3.7 Poursuivre et renforcer la dynamique de gestion raisonnée de la plage d'Elne

Axe 4 : Reconquérir les continuités écologiques et mettre en place un « Plan paysage trame verte et bleue »

- 4.1 Poursuivre le programme de plantation de haies en zone urbaine
- 4.2 Développer un programme de plantation de haies spécifique aux zones agricoles
- 4.3 Favoriser une gestion écologique des canaux d'irrigation et du réseau d'agulles
- 4.4 Favoriser une meilleure gestion des berges et des annexes fluviales du Tech

Axe 5 : Sensibiliser et accompagner les acteurs dans la prise en compte de la biodiversité

- 5.1 Accompagner les agriculteurs pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques
- 5.2 Réaliser un petit guide à l'attention des illibériens pour définir de bonnes pratiques de gestion des jardins
- 5.3 Mettre en place ou accompagner des projets pédagogiques et d'Education à l'Environnement et au Développement Durable en lien avec la biodiversité
- 5.4 Poursuivre les animations « nature » et « sciences » engagées dans le cadre de l'ABC

Edito (1^{er} jet à modifier)

Ces dernières années, plusieurs études scientifiques internationales ont mis en avant un déclin de la nature qui s'inscrit à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine. Dans un rapport en date de 2019, produit par 150 experts issus de 50 pays, l'IBPES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) décrit une situation alarmante et évoque une 6^{ème} extinction de masse dont la cause principale est l'Humanité. Selon ce rapport, largement médiatisé, ce ne sont pas seulement les écosystèmes rares et les espèces protégées qui sont concernés mais bien la biodiversité dans son ensemble. Ce rapport intergouvernemental préconise d'ailleurs une action globale, tant au niveau local qu'au niveau mondial.

Sur le territoire communal d'Elne, les milieux emblématiques comme la Réserve Naturelle du Mas Larrieu ainsi que le fleuve Tech et ses berges sont des espaces relativement bien préservés, globalement dans une dynamique de gestion positive et pour lesquels nous avons une réelle connaissance. Ces milieux littoraux et fluviaux qui ont fait l'objet d'une attention particulière vis-à-vis de la biodiversité, couvrent 3% du territoire d'Elne et sont assez peu représentatifs des 97% du territoire restants.

De façon générale, le territoire illibérien se caractérise pour l'essentiel par une biodiversité de paysages agricoles. Cette nature du quotidien, plus courante donc moins emblématique, reste fragile. Son rôle est tout aussi important et elle doit également faire l'objet de toutes nos attentions. Elle est d'ailleurs très souvent mise à mal par manque de connaissance ou suite à des actions de gestion inadaptée.

A l'échelle d'Elne, les enjeux prioritaires du territoire concernent la protection de la colline Saint-Martin et le maintien de sa mosaïque de milieux, la préservation des corridors écologiques (haies, canaux et agulles qui constituent la trame verte et bleue), le maintien de milieux ouverts et boisés, la création de zones refuges dans un territoire marqué par l'emprise humaine ainsi que l'amélioration des pratiques.

A travers ce plan d'action pluriannuel dédié à la biodiversité, la commune d'Elne souhaite continuer à améliorer la connaissance, préserver et renforcer le patrimoine naturel existant et reconquérir les espaces dégradés. L'objectif de la commune est d'avoir une action globale et cohérente à l'échelle de son territoire, à la fois en travaillant sur des mesures structurelles et des mesures d'amélioration des pratiques d'aménagement et de gestion.

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la compréhension de la biodiversité

Tous projets consacrés à la préservation de la biodiversité nécessitent en préalable une bonne connaissance du patrimoine naturel, des dynamiques du vivant et des enjeux de son territoire.

Le diagnostic écologique et les campagnes d'inventaires réalisés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale ont permis une première avancée en matière de connaissance et de compréhension du fonctionnement de la biodiversité.

Le travail, non exhaustif, réalisé dans le cadre de l'ABC offre un état de la situation en 2023 (ou état zéro) qui sera utile pour évaluer les dynamiques du vivant sur la commune d'Elne ainsi que les politiques communales actuelles et futures en matière de biodiversité.

Intitulé des fiches actions

- 1.1 Poursuivre l'amélioration de la connaissance
- 1.2 Réaliser un diagnostic écologique des parcelles à vocation naturelle qui composent le patrimoine de la commune
- 1.3 Recenser et caractériser les haies du territoire
- 1.4 Engager un travail d'inventaire des arbres remarquables, patrimoniaux et singuliers
- 1.5 Réaliser un état des lieux des espèces exotiques envahissantes sur la commune
- 1.6 Faire un suivi pluriannuel des nichoirs et gîtes à chauve-souris installés sur la commune afin d'analyser les taux d'occupation
- 1.7 Lancer et structurer une dynamique de science participative en direction des habitants d'Elne
- 1.8 Poursuivre le suivi des nids d'hirondelles de fenêtre
- 1.9 Opérer un travail de veille sur la colline Saint-Martin
- 1.10 Faire un suivi des collisions routières pour identifier les axes de passages préférentiels de la faune terrestre

Poursuivre l'amélioration de la connaissance

Trois groupes taxonomiques (insectes, oiseaux, chiroptères) et six secteurs représentatifs du territoire communal ont fait l'objet d'inventaires scientifiques spécifiques dans le cadre de l'ABC. Ce premier travail non exhaustif a permis à la fois d'identifier de nouvelles espèces, de disposer d'une vision globale des caractéristiques et spécificités de la biodiversité illibérienne ainsi que de faire ressortir et hiérarchiser certaines zones à enjeux du territoire communal.

L'amélioration de la connaissance étant une démarche qui doit être menée en continu, il est proposé de poursuivre ce premier travail à travers des campagnes d'inventaires complémentaires ainsi que la mise en place de démarches de sciences participatives. Les inventaires pourraient utilement poursuivre le travail initié dans le cadre de l'ABC (taxons et points IPA sélectionnés) mais aussi se concentrer sur de nouveaux taxons et de nouveaux secteurs.

Les taxons qui n'ont pas été ciblés dans le cadre de l'ABC 2021/2023 seront prioritaires. A ce titre, la flore et la végétation, élément structurant des milieux naturels qui parfois abritent de forts enjeux patrimoniaux, apparaissent comme une priorité pour des inventaires d'experts.

Les poissons, les mousses, les champignons, la faune du sol, pour ne citer qu'eux, sont d'autres taxons qui n'ont pas été abordés dans le cadre de l'ABC.

Mise en œuvre

- Arrêter un programme pluriannuel et consacrer un budget à l'amélioration des connaissances.
- Lancer dans les meilleurs délais une première campagne d'inventaire sur la flore et la végétation.

Priorité

Indicateurs

- Nombre de données
- Nombre de nouvelles espèces inventoriées

Porteur du projet

Commune d'Elne

Délai de mise en œuvre

Démarche en continu

Moyens humains

0.01 ETP/an du service ENAG

Moyens financiers

20K€ pour un programme pluriannuel 2024-2028 soit 4K€/an

Partenaires techniques

Associations hébergées à la « Maison de projet » d'Elne

Partenaires financiers

A identifier

Réaliser un diagnostic écologique des parcelles à vocation naturelle qui composent le patrimoine de la commune

La commune d'Elne, et son CCAS, disposent d'un important patrimoine foncier réparti sur l'ensemble de son territoire notamment au sein de zones agricoles et de zones naturelles. Une dizaine de ces parcelles, souvent de moins d'1 hectare, présentent des faciès type milieux naturel ou semi-naturel. Il s'agit par exemple d'anciennes parcelles agricoles en phase de reconquête végétale, de zones rudérales, de milieux humides, de petits boisements ou de peuplements arborescents pouvant faire l'objet d'un constat de nature forestière. Certaines d'entre-elles ont un intérêt certain pour la préservation de la biodiversité, d'autres présentent un réel potentiel qui pourrait être optimisé.

Même si la « valeur » écologique de ces parcelles reste modeste, elles représentent ou pourraient représenter de réelles zones refuges ce qui en soit est bénéfique pour la biodiversité du territoire. L'objectif ici est de lancer une étude à la parcelle afin de mieux connaître la biodiversité sur chacun de ces sites. Il s'agit de disposer, parcelle par parcelle, d'un état de situation écologique ainsi que de préconisations sur les bonnes pratiques voire les mesures de gestion à engager sur chacun de ces sites.

Mise en œuvre

- Arrêter la liste des parcelles qui pourraient faire l'objet de ce travail de connaissance à partir d'un premier travail de sélection du service ENAG (observations de terrain et contexte spécifique pour chaque parcelle).
- Réaliser un cahier des charges pour cadrer cette démarche d'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel de la commune
- Mettre en place un marché d'étude ou un partenariat avec une association de protection de la nature

Priorité

Porteur du projet

Commune d'Elne

Moyens humains

0.02 ETP/an du service ENAG

Partenaires techniques

Indicateurs

- Nombre de diagnostic écologique réalisé

Délai de mise en œuvre

2024

Moyens financiers

5 à 10K€

Partenaires financiers

Département des PO ?

Recenser et caractériser les haies du territoire

Comme l'a démontré le diagnostic écologique de l'ABC, si on veut agir positivement sur la biodiversité illibérienne, un des principaux enjeux réside dans notre capacité à préserver et renforcer les voies de circulation de la biodiversité (on parle de trames vertes et bleues). Les haies qui quadrillent notre territoire, à dominante agricole, jouent un rôle majeur en la matière. En plus d'être des linéaires préférentiels pour la circulation de la faune, ce sont également des « habitats » et des zones refuges dans des espaces cultivés qui sont souvent « uniformes ».

Au regard de la diversité des essences, de leur structuration et/ou de leur situation géographique, les haies auront une fonction écologique plus ou moins importante. Aujourd'hui, nous avons peu de connaissance sur les haies qui jalonnent notre territoire ainsi que sur leur valeur intrinsèque. Un travail de recensement et de caractérisation de ces infrastructures écologiques permettrait de :

- Définir le rôle et la valeur de la haie dans le cadre d'une approche « biodiversité » (habitat, refuge, continuité écologique ...) voire de définir l'ensemble des services rendus.
- Hiérarchiser différents secteurs sur le territoire communal.
- Déterminer les secteurs prioritaires pour engager des actions de protection, de sensibilisation ou de lutte contre les espèces invasives

Mise en œuvre

- Se rapprocher de l'OFB pour disposer d'une formation sur l'outil et le protocole de la « BD haie »
- Réfléchir à la nécessité d'intégrer des critères de qualification ou des variables supplémentaires qui aient du sens localement pour la caractérisation des haies du territoire d'Elne
- Poursuivre le partenariat avec le service « système d'informations » de la Communauté de communes ACVI afin de travailler sur des outils SIG adapté au travail de recensement et de caractérisation
- Retenir le secteur de la colline Saint-Martin comme zone test pour ce travail sur les haies
- Travailler avec un collectif citoyen

Priorité

Indicateurs

- Linéaire de haie recensée

Porteur du projet

Commune Elne

Délai de mise en œuvre

2024-2028

Moyens humains

0.1 ETP/an du service ENAG

Moyens financiers

Partenaires techniques

OFB ; CC ACVI ; A&P66 ; Pays PM, Fédération de chasse66

Partenaires financiers

Engager un travail d'inventaire des arbres remarquables, patrimoniaux et singuliers

Au-delà de sa fonction de support pour la biodiversité (habitats et nourriture), les arbres rendent de nombreux services à nos sociétés (valeur esthétique et patrimoniale contribuant au paysage et au cadre de vie, régulation de la qualité de l'air, stockage du carbone, barrière sonore et visuelle, évaporation et cycle de l'eau ...).

Ces services restent au final assez méconnus par une grande frange de la population ou sont parfois omis, de façon volontaire ou pas, dans le cadre d'opérations de gestion et d'aménagement du territoire. En témoignent les quelques opérations de coupes rases observées sur la Colline Saint Martin ces dernières années.

La commune souhaite initier un projet autour des arbres remarquables, patrimoniaux ou singuliers du territoire communal d'Elné. L'objectif est de sensibiliser et d'impliquer les illibériens autour de ce projet. A ce titre, la commune souhaite structurer et organiser une projet citoyen dans une logique de science participative. De façon concrète, nous souhaiterions que le recensement et la caractérisation des arbres remarquables, patrimoniaux ou singuliers puissent se faire avec le concours de citoyens volontaires selon un cadre prédéfini.

Mise en œuvre

- Lancer un appel à participation et créer un collectif citoyen sur la biodiversité
- A discuter avec le Pays

Priorité

Porteur du projet

Commune

Moyens humains

0.06 ETP la 1ère année du projet
0.05 ETP par an à partir de la seconde année

Partenaires techniques

Pays PM, A&P66

Indicateurs

- Nombre d'arbre inventorié

Délai de mise en œuvre

2024-2026

Moyens financiers

Partenaires financiers

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) désignent certains animaux ou végétaux dont l'introduction par l'Homme, volontaire ou fortuite, au sein d'un territoire constitue une menace pour les écosystèmes. Selon l'IPBES, les EEE constituent une des 5 causes majeures de disparition de la biodiversité en contribuant à 60 % des extinctions connues à l'échelle mondiale. Il faut également souligner que parfois elles peuvent aussi être une source « d'enrichissement » pour la biodiversité.

Les espèces exotiques envahissantes impactent les espèces indigènes de plusieurs manières, notamment via des processus d'hybridation, de prédation, de transmission de maladie, de compétition face aux ressources disponibles ... Les frelons asiatiques qui attaquent et chassent les abeilles sont un exemple assez révélateur de ce type de phénomène.

De nombreuses espèces envahissantes ont été observées ici et là sur le territoire d'Elne mais la commune a une vision très parcellaire de la réalité. Par ailleurs, la commune n'a pas engagé de processus de bancarisation des données à partir des quelques éléments de connaissance issus des interventions de terrain (service espace vert et espace naturel)

Mise en œuvre

- Lancer un travail de stage autour des espèces exotiques envahissantes présentes sur Elne (identification des principaux enjeux et cartographie des principales stations)
- Sensibiliser la population sur les risques de prolifération et les techniques de lutte pour les espèces les plus problématiques (certaines plantes ornementales)

A partir de cette première étape de connaissance et l'identification des principaux enjeux sur le territoire, il s'agira de mettre en œuvre des programmes de lutte et des démarches de régulation à la hauteur des enjeux et des moyens disponibles.

Priorité ●●○○○

Indicateurs

- Rapport de stage
- Nombre de zones problématiques référencées

Porteur du projet

Commune

Délai de mise en œuvre

2024-2028

Moyens humains

0.05ETP pour préparer et cadrer la mission de Stage
Embauche d'un stagiaire

Moyens financiers

5000€ pour 6 mois de stage

Partenaires techniques

OFB

Partenaires financiers

Faire un suivi pluriannuel des nichoirs et gîtes installés sur la commune afin d'analyser les taux d'occupation

La commune a réalisé plusieurs campagnes d'implantation de nichoirs à mésange et de gîtes à chauves-souris ces dernières années. Depuis 2020 ce sont près de 50 nichoirs à mésange et une vingtaine de gîtes à chauves-souris qui ont été posés en zone urbaine et péri-urbaine. La commune a aussi installé, en partenariat avec le GOR, un nichoir pour les effraies des clochers à l'intérieur d'un des clochers de la cathédrale Sainte-Julie-et-Sainte-Eulalie.

Dans le cadre de travaux de rénovation de la Tour des 4 vents, la commune a installé également 5 nichoirs à Martinet qui sont encastrés dans la structure même de ce bâtiment communal. La majorité de ces nichoirs ont été occupés dès la première saison.

Enfin, l'école élémentaire Françoise Dolto va accueillir dans les prochains mois plusieurs nichoirs à hirondelles rustiques suite à un projet pédagogique menée par la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales.

Une fois installé les nichoirs nécessitent un suivi et un entretien, qui sont des étapes parfois indispensables pour qu'ils jouent pleinement leurs fonctions. Un nichoir inoccupé pendant plusieurs saisons peut être révélateur d'un mauvais emplacement. De la même manière, certains nichoirs nécessitent un entretien régulier.

Mise en œuvre

- Définir des protocoles de suivi (quand et comment observer)
- Définir les modalités et les calendriers d'entretien des nichoirs
- Prestation pour suivre les nichoirs et évaluer les taux d'occupation

Priorité

Porteur du projet

Commune

Moyens humains

0.03 ETP des ST pour l'entretien des nichoirs

Partenaires techniques

Indicateurs

- Nombre de nichoirs occupés

Délai de mise en œuvre

Démarche en continu

Moyens financiers

Quantifier le coût d'une prestation pour le suivi

Partenaires financiers

Les sciences participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques dans lesquelles des acteurs non-scientifiques-professionnels participent de façon active et délibérée. Nous pouvons tous, de façon individuelle ou en groupe, que l'on soit novices, initiés ou spécialistes, contribuer à l'amélioration de la connaissance de notre territoire. En matière de biodiversité, le principe est relativement simple, il s'agit de collecter et de faire remonter, via des outils dédiés, les observations que l'on peut faire de la nature à travers nos activités du quotidien (balades, entretien du jardin, contemplation ...).

Au-delà de la production de connaissances, venant en complément des indispensables expertises naturalistes, les sciences participatives représentent un levier important pour éduquer et sensibiliser aux enjeux propres de la biodiversité. La pédagogie par l'action et la valorisation de l'utilité du travail des observateurs volontaires étant des facteurs de réussite. A travers cette démarche autour des sciences participatives, la commune souhaite également développer un rôle de « sentinelles ».

Mise en œuvre :

- Lancer un appel à participation et créer un collectif citoyen sur la biodiversité
- Structurer, mettre en œuvre et animer le programme de science participative Vigie-Nature sur le territoire d'Elne à travers :
 - L'organisation de sorties nature afin de former les volontaires (citoyens observateurs) sur l'outil retenu et les accompagner dans leurs éventuelles interrogations sur la mise en œuvre des protocoles de science participative.
 - La mobilisation et la formation des équipes espaces vert de la ville afin qu'ils soient les premiers utilisateurs de l'outil

Priorité 

Indicateurs

- Nombre de citoyens-observateurs qui intègrent la dynamique
- Nombre de données recueillies

Porteur du projet

Commune

Délai de mise en œuvre

Démarche en continu

Moyens humains

0.1 ETP la 1ère année du projet
0.05 ETP par an à partir de la seconde année

Moyens financiers

1250€/an pour des prestations et sorties nature

Partenaires techniques

MNHN, OFB

Partenaires financiers

Poursuivre le suivi des nids d'hirondelles de fenêtre

A discuter avec la LPO



Priorité



Indicateurs

Nombre de nid référencé

Porteur du projet

Délégation des Pyrénées-Orientales de la LPO

Délai de mise en œuvre

Moyens humains

0.01 ETP par an pour suivre le travail de la LPO et valoriser les résultats

Moyens financiers

Partenaires techniques

Partenaires financiers

A l'échelle du territoire d'Elne, le secteur de la colline Saint-Martin ressort comme un des secteurs à enjeux en matière de biodiversité notamment car il offre une mosaïque de milieux en soit intéressante. Le secteur se caractérise par une alternance de boisements naturels (chênaies), de milieux ouverts (prairies et quelques reliquats de pelouses à Brachypode rameux), de milieux semi-ouverts (zones de friche et culture de la vigne) ainsi qu'un important réseau de haies. Les boisements et les haies comptent de vieux spécimens d'arbres (chênes) très favorables aux dynamiques du vivant.

Malgré un classement de la colline Saint-Martin en ZZPPAUP dans le PLU, les milieux qui la composent n'ont pas été épargnés ces dernières années. On peut évoquer des coupes à rases de haies, des remblaiements et des colmatages des talwegs mais aussi citer le cas particulier des travaux de « réhabilitation » de l'ancienne casse auto, sur plus de 8 ha, qui ont entraîné la destruction d'une zone humide et la coupe d'une importante zone forestière.

Ce secteur subit plusieurs types de pressions avec une importante marge d'amélioration (circuit auto-cross avec nuisances sonores importantes, plateforme de compostage...).

Mise en œuvre

- Engager une étude spécifique à la colline Saint-Martin afin de mieux connaître la diversité des mosaïques de milieu et les espèces en présence.
- Étudier l'intérêt de créer un emploi de garde champêtre afin d'assumer une mission de police de l'environnement (notamment le suivi du canal d'Elne et des *agulles*)
- Organiser des missions de veille sur terrain, en particulier sur les périodes stratégiques du printemps afin de
 - Faire de la médiation auprès des agriculteurs et usagers du site (ne pas augmenter la pression de loisirs sur cet espace)
 - Constater des délits portant atteinte à l'environnement de la commune, en particulier pour les espaces forestiers (taille des haies hors période, dépôts sauvages ...)

Priorité ●●●○○

Indicateurs

Porteur du projet

Commune

Délai de mise en œuvre

Démarche en continu

Moyens humains

0,02 ETP du service ENAG pour cadrer et lancer l'étude + étudier la création d'un garde champêtre
0.05 ETP du service Police municipale
0.2 ETP si création d'un garde champêtre

Moyens financiers

5000€ pour un travail de connaissance dédié à la Colline Saint-Martin

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Les routes et les voies ferrées limitent les déplacements de la faune sauvage et sont responsables d'une importante mortalité d'animaux.

Etant de la responsabilité du maire de veiller à ce que le cadavre d'un animal soit pris en charge par le titulaire du marché de la collecte des animaux morts, les services propreté/logistique et police municipale sont souvent les premiers informés des collisions routières qui engagent des animaux. Les informations récoltées par les services de la ville ont une valeur en matière de connaissance scientifique.

En effet, le suivi des collisions routières est utile pour identifier les axes de passages préférentiels de la faune terrestre. L'inventaire et l'analyse des données de collisions est un moyen intéressant pour détecter les ruptures de continuités écologiques et définir les secteurs les plus problématiques au sein de la commune. In fine, ces observations peuvent être utilisées pour prioriser l'action publique et mettre en place des mesures de réduction des impacts et des solutions adaptées à chaque site (clôtures, effarouchement, signalisation ...).

La commune souhaite engager une réflexion afin d'identifier comment elle peut bancariser les données relatives aux collisions routières mais aussi valoriser ce travail.

Mise en œuvre

- Mettre en place un protocole au sein de la commune afin de recenser les collisions et caractériser la faune.
- Bancariser les données récoltées et amender le suivi des espèces
- Se rapprocher de la fédération des chasseurs d'Occitanie afin d'identifier comment la commune d'Elne peut contribuer à l'outil « ViaFauna »

Priorité ● ○ ○ ○ ○

Porteur du projet

Commune

Moyens humains

0.05ETP pour créer le protocole et former les collègues des services techniques

Partenaires techniques

Indicateurs

- Nombre de données récoltées

Délai de mise en œuvre

2026/2028

Moyens financiers

Partenaires financiers

Axe 2 : Mieux intégrer la biodiversité et les dynamiques du vivant dans la gestion et l'aménagement du territoire

La commune d'Elne porte une politique visant favoriser la remise en culture des surfaces en friche les plus fertiles et à lutter contre les usages détournés des terres agricoles et naturelles (cabanisation, zone de stockage divers, stratégie foncière non agricole, usages de villégiature...)

Pour y parvenir, elle mobilise trois leviers complémentaires que sont le PAEN (périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains), la procédure « Terres incultes » et une veille foncière accrue sur l'évolution des usages des terrains agricoles et naturels. A terme, le PAEN va permettre de fixer la vocation agricole et naturelle des espaces périurbains.

Afin d'aller plus loin dans la préservation et la prise en compte des dynamiques du vivant, la commune souhaite mieux intégrer l'ensemble des enjeux relatifs à la biodiversité dans ses politiques d'urbanisme et d'aménagement (révision du PLU) et donc dans ses démarches de planification (approche stratégique).

Enfin, l'objectif est de s'appuyer sur le diagnostic écologique de l'ABC, pour inscrire la commune dans une dynamique de progrès en matière de biodiversité. Il s'agit d'améliorer nos pratiques de gestion et nos opérations d'aménagement de l'espace urbain. Les bâtiments et espaces publics (infrastructures, espaces verts, bordures de voiries, délaissés urbains ...) représentent des espaces essentiels pour la faune et la flore plus coutumières. Or ils ont souvent été mis à mal par manque de connaissance ou par des actions de gestion inadaptée, comme la tonte des espaces verts au début du printemps, moment où les fleurs produisent du nectar, essentiel à la survie des abeilles, bourdons et autres insectes pollinisateurs (eux-mêmes au cœur du système de reproduction de la nature).

Intitulé des fiches actions

- 2.1 Renforcer la protection du patrimoine naturel et la préservation de la biodiversité lors de la révision du PLU
- 2.2 Poursuivre et renforcer la gestion différenciée des espaces publics de la commune
- 2.3 Mettre en place une réelle politique de l'arbre en ville
- 2.4 Expérimenter la mise en place de l'éco-pâturage pour la gestion de certains espaces naturels et espaces verts communaux
- 2.5 Poursuivre et renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les travaux de rénovation des bâtiments ainsi que dans les constructions neuves
- 2.6 Poursuivre la politique de réduction de la pollution lumineuse et mettre en place des indicateurs de suivi sur la biodiversité
- 2.7 Mettre en place une gestion écologique du bassin d'orage du Mas d'Aragon et de ses annexes boisées

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui traduit, à l'échelle de la commune, un projet global d'aménagement et d'urbanisme et qui fixe en conséquence des règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Il repose sur un diagnostic précis du territoire et comporte un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des orientations générales d'aménagement et de programmation, un règlement ainsi que des annexes (servitudes d'utilité publique, inventaire du patrimoine culturel, etc...). Chacun de ces documents peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Le PLU d'Elne a été approuvé en juillet 2005, puis a fait l'objet de plusieurs modifications. Le lancement de sa révision est envisagé pour le courant de l'année 2024. La révision du PLU va permettre de renforcer la prise en compte de manière fine des enjeux écologiques et donc de mieux préserver la biodiversité notamment à travers une meilleure intégration des éléments constitutifs des trames naturelles, des arbres, des espaces sensibles ... dans le zonage et le règlement.

Mise en œuvre

- Intégrer l'ensemble des résultats de l'Atlas de la Biodiversité Communale dans le diagnostic et la définition de l'état initial de l'environnement,
- A partir du travail d'actualisation de l'inventaire des zones humides, prendre en compte ces milieux au sein de chaque pièce composant le PLU.
- Renforcer la protection de l'arbre et des haies tant en zone urbaine qu'agricole
- Elaborer des OAP thématiques sur :
 - La « Trame verte et bleue »
 - Les zones humides et les « réservoirs de biodiversité »
 - L'aménagement urbain et paysager en ville (revêtement perméable, ratio d'espace non imperméabilisé, matériaux biosourcés ...)
- Maintenir la colline Saint Martin en Site Patrimonial Remarquable (anciennement ZPPAUP) et renforcer le règlement sur cette zone en matière de prise en compte de la biodiversité (notamment interdire les coupes à ras des arbres)
- Travailler à la mise en place d'un coefficient de biotope.

Priorité ●●●●●

Indicateurs

•

Porteur du projet

Commune d'Elne

Délai de mise en œuvre

2024/2026

Moyens humains

0,1ETP/an du service ENAG durant les 2 ans de la révision du PLU

Moyens financiers

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Après avoir supprimé totalement l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de la charte « objectif Zéro Phyto », la commune d'Elne a initié une dynamique de « gestion différenciée » des espaces publics (espaces verts, parc et aires de jeux, bordures de voiries, délaissés urbains, zones de stationnement...).

La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts qui se démarque des méthodes traditionnelles dans la mesure où elle plébiscite des modes de gestion plus proches de la nature et plus respectueux de l'environnement.

Afin de préserver la biodiversité, la commune agit déjà concrètement à travers la pratique de la fauche tardive, la diminution du nombre des campagnes d'entretien voire la non-intervention dans certains secteurs. La démarche est globalement empirique, c'est pourquoi la commune souhaite structurer lancer et un plan de gestion différenciée de ses espaces publics.

Il s'agit de mieux tenir compte des spécificités de chaque site (parcs, jardins, talus...) afin d'appliquer sur chacun des espaces verts de la commune, un mode de gestion qui soit plus adapté à sa situation et à sa vocation (esthétique, accueil du public...).

Mise en œuvre

- Recenser, localiser et cartographier (sous SIG) les différents espaces publics gérés par la commune.
- Inventorier les pratiques d'entretien et quantifier les moyens disponibles.
- Classer les espaces publics par typologie (en fonction d'indicateurs comme la fréquentation, les fonctions du site, ses caractéristiques et spécificités, l'enjeu biodiversité).
- Rédiger des préconisations de gestion par grand type d'espace ou site par site
- Programmer des modules de formation des agents municipaux
- Réaliser une communication auprès de l'ensemble des usagers dès le début du projet et de façon régulière

Priorité ●●●●●

Indicateurs

•

Porteur du projet

Commune d'Elne

Délai de mise en œuvre

2024/2026

Moyens humains

0,1ETP/an pour le travail de cadrage

Moyens financiers

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Mettre en place une réelle politique de l'arbre en ville

L'arbre en ville rend de nombreux services à l'homme. En matière de biodiversité, il héberge une faune très variée. En zone urbaine, l'arbre, agencé sous forme linéaire, occupe un rôle majeur pour la circulation des espèces.

Certains arbres sont liés à des aménagements urbains contemporains et occuperont un rôle de plus en plus important au fur et à mesure du temps (ombrage, atténuation du changement climatique avec l'évapotranspiration par exemple). Les arbres les plus anciens représentent déjà de formidables atouts pour la zone urbaine. Les arbres têtards ou trognes (peu présents à Elne) représente un enjeu encore plus fort car ils sont probablement ce qui se fait de mieux en termes d'habitats arborés pour la biodiversité.

La commune a lancé une politique ambitieuse de plantation d'arbres et de haies notamment avec une entrée nourricière (agrume). La plantation de 100 arbres au sein de la zone de friche « ancien Marché de Gros » en est une des meilleures illustrations.

Pour aller plus loin, il pourrait être intéressant d'engager une réflexion sur l'anticipation de la sénescence, l'organisation des coupes, le choix des essences au regard des effets attendus du changement climatique avec en particulier des tensions attendues en matière d'accès à l'eau.

En lien avec l'adoption de la Charte de l'Arbre de l'association A.R.B.R.E. en 2020 et la récente délibération de la commune pour agir concrètement face à l'urgence climatique, il est utile de rappeler que la plantation d'arbres figure parmi les principaux mécanismes de la compensation carbone.

Mise en œuvre

- Poursuivre les démarches de plantation engagées par la commune
- Veiller à respecter les « 7 règles d'or » pour la plantation d'arbres
- Renforcer la préservation du patrimoine arboré communal dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Elaborer une charte de l'arbre détaillée servant à prévenir les dégâts et à inciter les propriétaires et concessionnaires à appliquer des règles de gestion pérenne de l'arbre.
- Elaborer une stratégie d'action et un plan de gestion visant à mettre en place une réelle gestion dans le temps du patrimoine existant et à instaurer une dynamique de renouvellement.
- Œuvrer pour une meilleure conciliation de la préservation des arbres morts (refuges de biodiversité) et des contraintes liées à la gestion du risque et à la sécurité.

Priorité ●●●○○

Indicateurs

•

Porteur du projet

Commune

Délai de mise en œuvre

2024-2028

Moyens humains

0,1ETP du service ENAG pour lancer la démarche
0.01ETP/an du service ENAG pour le suivi

Moyens financiers

Partenaires techniques

Pays PM ?

Partenaires financiers

Activité ancestrale abandonnée au profit des techniques mécaniques (et jusqu'à très récemment à l'usage de phytosanitaires) l'éco-pâturage représente une méthode plus douce pour l'entretien des espaces verts et souvent plus économique.

Dans la majorité des situations, l'entretien mécanisé a un impact environnemental largement supérieur à l'éco-pâturage (consommation de carburant, impact de la tonte mécanique sur la biodiversité, transport des déchets verts, nuisances sonores ...).

Sur Elné, la démarche consisterait à recourir à des animaux herbivores (tels que les chèvres, les moutons, les ânes catalans, les poneys...), en lieu et place de l'utilisation d'engins mécaniques, afin d'entretenir des espaces verts, de maintenir des milieux ouverts en zone agricole et naturelle et de limiter les risques incendies. Naturellement, il ne s'agit pas d'un pâturage intensif qui empêcherait le renouvellement de la végétation et dégraderait les sols.

Le nombre d'animaux doit être adapté à la capacité des milieux et les périodes d'éco-pâturage sont calquées au plus près des cycles écologiques. En zone naturelle, l'éco-pâturage peut consister à garder les milieux ouverts en empêchant l'embroussaillage et la recolonisation de l'espace par certaines essences ligneuses. En zone péri-urbaine, l'éco-pâturage pourrait occuper une place centrale dans la prévention et la gestion du risque incendie des incendies.

Mise en œuvre

- Quantifier les besoins de la commune en matière d'éco-pâturage
 - Arrêter la liste des différents sites de la commune qui pourraient faire l'objet d'un entretien par éco-pâturage.
 - Etudier la faisabilité technique pour chacun des sites (accès, possibilité de mise en défens ...)
 - Définir les modalités d'entretien site par site
- Lancer une démarche d'expérimentation de l'éco-pâturage
 - Identifier un éleveur ou un berger itinérant susceptible de s'inscrire dans le projet

Priorité ●●●●○

Indicateurs

•

Porteur du projet

Commune

Délai de mise en œuvre

2024/2028

Moyens humains

0,1ETP du service ENAG pour structurer et lancer la démarche

0.01ETP par an pour le suivi du projet

Moyens financiers

A évaluer

Partenaires techniques

CCACVI ?

Partenaires financiers

CCACVI ? Fonds européens via le Pays PM ?

Les activités du bâtiment (rénovation et construction) engendrent des impacts directs ou indirects sur la biodiversité tels que la modification des habitats naturels, l'artificialisation des sols, la fragmentation des milieux, les pollutions (sols, eau et air).

Les espèces liées au bâti (martinets, hirondelles, moineaux, chauves-souris ...) font face à de nombreuses pressions anthropiques aussi bien sur leurs ressources alimentaires que sur leurs habitats. En France, leurs populations connaissent un fort déclin.

Les opérations de rénovation ont une réelle tendance à effacer les aspérités et combler les cavités alors que les constructions neuves sont souvent dépourvues d'anfractuosités. La commune souhaite engager une action afin de limiter les destructions des espèces protégées

La prise en compte de la biodiversité doit se faire à chaque étape d'un aménagement, d'une construction ou d'une rénovation, avec des solutions adaptées aux spécificités de chaque projet. Il n'y a en effet pas de solutions uniques, elles doivent être identifiées au cas par cas selon le contexte et en concertation avec les différents acteurs du projet.

Mise en œuvre

- Systématiser la réalisation de diagnostic écologique avant travaux pour tous les bâtiments communaux devant faire l'objet de rénovation ou d'aménagement.
- Lancer une campagne de communication visant à mieux faire connaître les espèces concernées par cet enjeu et à encourager leur nécessaire prise en compte avant la phase travaux
- Poursuivre en zone urbaine le recensement des habitats des espèces sensibles afin de faciliter leur prise en compte dans l'aménagement urbain.
- Engager une action spécifique d'information en direction des propriétaires de Mas.

Priorité ●●●●●

Indicateurs

Porteur du projet

Commune

Délai de mise en œuvre

Démarche en continu

Moyens humains

0.01ETP/an du service ENAG

Moyens financiers

Partenaires techniques

Partenaires financiers

On ne compte plus les études qui montrent que l'éclairage artificiel représente une source de perturbations pour les écosystèmes et la biodiversité. Les effets négatifs sur la faune sauvage et sur les cycles naturels sont nombreux et divers. Les lampadaires, lorsqu'ils sont allumés la nuit, peuvent à la fois constituer des pièges pour les insectes, désorienter certains oiseaux et mammifères nocturnes (comme les chauves-souris), modifier le comportement de nombreuses espèces en créant une barrière répulsive qui limite les déplacements, et perturber les cycles des végétaux. Outre l'impact sur la biodiversité, il a été démontré qu'une surexposition à l'éclairage artificiel avait également des effets négatifs sur notre santé et notre sommeil.

Afin de lutter contre la pollution lumineuse, la ville d'Elne a mis en place une politique d'extinction partielle ou totale de l'éclairage public nocturne (éclairage coupé de minuit au matin durant la période estivale et de 23h00 à 5h00 le reste de l'année).

A l'occasion du renouvellement des mats, la commune souhaite diminuer l'emprise de l'éclairage public (moins de lampadaire) et adapter les équipements afin qu'ils soient moins impactants.

Mise en œuvre

- Poursuivre la politique d'extinction de l'éclairage public
- Définir des indicateurs afin de suivre et évaluer les effets de la politique de non éclairage nocturne
- Sensibiliser les propriétaires privés et les commerces

Priorité



Porteur du projet

Commune

Moyens humains

A quantifier

Partenaires techniques

Indicateurs

A définir

Délai de mise en œuvre

Démarche en continu

Moyens financiers

Partenaires financiers

Mettre en place une gestion écologique du bassin d'orage du Mas d'Aragon et de ses annexes boisées

En cours de discussion avec le Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin d'Elné

Le bassin d'orage du Mas d'Aragon et ses annexes boisées représentent une surface totale de près de 48 000m². Le bassin d'orage s'étend sur 18 000 m² tandis que les deux parcelles boisées situées de part et d'autre de l'ouvrage représentent une surface cumulée de près de 30 000m². La parcelle boisée, située à l'Ouest, est assez diversifiées en termes d'essence et présente, bien qu'il soit modeste, un intérêt écologique. La parcelle, située à l'Est, est le résultat de plusieurs campagnes de plantation. Il s'agit majoritairement de résineux (cèdres, pins...) d'un âge compris entre 20 et 40 ans qui offre un milieu peu attractif et relativement dégradé (arbre rachitique). Une partie de cet espace est prêtée et constitue un parc à chevaux.

Mise en œuvre

Priorité ●●●●○

Indicateurs

•

Porteur du projet

SIA ?

Délai de mise en œuvre

2026/2028

Moyens humains

0,03ETP pour monter le projet

Moyens financiers

A identifier

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Axe 3 : Préserver, restaurer et reconquérir les milieux naturels de la commune

Contexte à rédiger

Intitulé des fiches actions

- 3.1 Faire l'acquisition de la parcelle en prairie humide de référence cadastrale AA50
- 3.2 Poursuivre et renforcer la stratégie d'acquisition foncière au bénéfice de la protection des espaces naturels
- 3.3 Etablir des notices de gestion sur certains des espaces/milieux naturels communaux
- 3.4 Reconquérir les milieux humides et mettre en place un projet pilote de restauration d'une zone humide
- 3.5 Mettre en œuvre un projet d'expérimentation de reforestation nourricière
- 3.6 Contribuer à la restauration des habitats naturels côtiers d'intérêt communautaire sur la partie illibérienne et en périphérie de la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu
- 3.7 Poursuivre et renforcer la dynamique de gestion raisonnée de la plage d'Elne

La parcelle AA50, d'une surface de 19 620m², est localisée au Bocal du Tech, en secteur Nxl, zone naturelle qui correspond à une coupure d'urbanisation et à des espaces remarquables au sens des articles L.146-2 et L.146-6 du Code de l'urbanisme. Elle appartient au périmètre du site Natura 2000 « embouchure du Tech et Grau de la Massane » et se situe à moins de 150 mètres de la Réserve Naturelle du Mas Larrieu.

Historiquement, la parcelle était occupée en tant que prairie naturelle et zone de pâturage mais elle n'est plus exploitée depuis le début des années 2000. Aujourd'hui, elle a un faciès de prairie humide et dispose d'un réel intérêt écologique. La parcelle attenante qui est aussi propriété de la commune (AA26) est en phase de boisement. Ces deux parcelles, d'une surface totale de 2,5 ha, pourraient constituer un complexe naturel intéressant en matière de biodiversité et de dynamique écologique (zone d'écotone) qui viendront renforcer les fonctionnalités de la Réserve Naturelle du Mas Larrieu.

La remise en exploitation de la prairie à travers une agriculture respectueuse des habitats et des équilibres écologiques (éco-pâturage) sera étudiée par les services techniques de la Commune, avec l'appui de partenaires, en se basant sur un diagnostic préalable.

Mise en œuvre

- Lancer l'acquisition à l'amiable auprès des propriétaires actuels

Priorité 

Porteur du projet

Commune

Moyens humains

Partenaires techniques

Indicateurs

- Signature de l'acte notarié

Délai de mise en œuvre

2024

Moyens financiers

30K€

Partenaires financiers

Département des Pyrénées-Orientales

Poursuivre et renforcer la stratégie d'acquisition foncière au bénéfice de la protection des espaces naturels

Pour lutter contre les usages détournés en zone agricole et en zone naturelle (cabanisation, zone de stockage divers, stratégie foncière non agricole, usages de villégiature...), la commune a engagé une veille foncière active en partenariat avec la SAFER. Ce travail de veille et de préemption, permet à la fois d'enrayer les ventes de parcelles agricoles à des non-agriculteurs, de limiter les usages détournés et de se positionner sur des parcelles qui constituent (ou appartiennent à) des zones naturelles intéressantes à l'échelle de la commune. C'est notamment le cas de la colline Saint-Martin qui présente des zones boisées et forestières ayant un réel enjeu biodiversité.

La maîtrise foncière constituant un instrument efficace pour assurer la protection des espaces naturels, la commune souhaite renforcer sa politique d'acquisition foncière. L'objectif est d'augmenter son patrimoine de type « milieu naturel » avec l'idée de créer des zones refuges et des « réservoirs » de nature préservée. La priorité sera mise sur des secteurs à enjeux, tel le secteur de la colline Saint-Martin, ainsi que sur des parcelles à forte naturalité ou sur des éléments constitutifs de la trame verte et bleue. De façon stratégique, la commune cherchera à acquérir des parcelles attenantes afin de constituer des zones refuges et des « réservoirs » de biodiversité qui est du sens écologiquement (logique de fonctionnalité écologique).

Mise en œuvre

- En partenariat avec le département des Pyrénées-Orientales, étudier la possibilité de créer un périmètre « Espace naturel sensible » spécifique à la colline Saint-Martin.
- Identifier et définir des secteurs à enjeux prioritaires pour des acquisitions à l'amiable (cohérence de territoire)
- Poursuivre la veille foncière et allouer un budget pour acquisition de parcelles présentant un enjeu en matière de biodiversité

Priorité



Indicateurs

- Nombre de parcelles achetées
- Surface totale bénéficiant de la protection foncière

Porteur du projet

Commune

Délai de mise en œuvre

Démarche en continu

Moyens humains

0,05 ETP pour étendre le périmètre ENS à la colline Saint-Martin
0,02 ETP du service ENAG

Moyens financiers

30K€ en complément du budget alloué à la politique agricole de la commune

Partenaires techniques

Département des PO

Partenaires financiers

Département des PO ?

Etablir des notices de gestion sur certains des espaces/milieus naturels communaux

A partir d'un travail d'analyse et sur la base des résultats des diagnostics écologiques effectués au préalable (fiche action 1.2), il s'agira de réaliser des notices de gestion (ou plans de gestion allégés) pour les parcelles sur lesquelles une telle démarche présenterait un intérêt écologique réel.

L'acquisition et la remise en exploitation de la parcelle AA50 (fiche action 3.1) afin de maintenir la parcelle en prairie humide représente un cas concret d'une propriété communale sur laquelle une notice de gestion semble s'imposer.

Une notice de gestion doit permettre :

- D'organiser et de planifier le travail
- Garantir la cohérence des actions à long terme
- D'évaluer les démarches de gestion
- De communiquer sur les enjeux biodiversité du site

Mise en œuvre

- Définir les secteurs qui devront faire l'objet d'une notice de gestion.
- Rédiger des notices de gestion sur la base de diagnostic écologique préalable.

Priorité



Indicateurs

-

Porteur du projet

Commune

Délai de mise en œuvre

En lien avec la fiche action 1.2
2024/2026

Moyens humains

0,04 ETP du service ENAG

Moyens financiers

Partenaires techniques

OFB, RNMA, CEN, DDTM

Partenaires financiers

Reconquérir les milieux humides et mettre en place un projet pilote de restauration d'une zone humide

Le diagnostic écologique de l'Atlas de la Biodiversité Communale a mis en avant l'intérêt d'engager des actions visant à valoriser, préserver, restaurer et reconquérir les milieux humides et aquatiques de la commune d'Elne afin d'agir positivement sur la biodiversité, en particulier sur la trame bleue.

Au-delà de l'aspect biodiversité, ces espaces entre terre et eau (qui peuvent prendre la forme de mares, de prairies humides, de ruisseaux...) assument plusieurs fonctions majeures notamment en matière de régulation du cycle de l'eau (rôle d'éponge) et de lutte contre les effets du changement climatique, pour ne citer qu'elles.

En lien avec le principe de « ville éponge », la commune porte un projet de reconquête des milieux humides de son territoire. Ce projet se base sur un premier travail de connaissance des milieux humides de la commune : cartographie des zones humides potentielles complétée par un projet tuteuré et des relevés de terrain du service environnement de la commune.

La commune d'Elne devrait pouvoir bénéficier du soutien du Département des Pyrénées-Orientales afin de finaliser son travail de recensement et de caractérisation des milieux humides. Dans un second temps, il s'agira de définir des premières mesures de gestion et/ou des projets de restauration écologique des zones humides illibériennes avérées qui pourraient être bénéfiques au territoire.

Suite à l'accompagnement technique du département, et un soutien financier qui reste à confirmer, la commune va retenir un projet en particulier de restauration de zone humide. Un bureau d'étude spécialisé accompagnera la commune dans son travail de sélection et dans la phase de définition des travaux de génie écologique le plus adapté sur le site qui aura été présélectionné.

Mise en œuvre 

Priorité

Indicateurs

Porteur du projet

Commune

Délai de mise en œuvre

2024/2026

Moyens humains

0,05ETP du service ENAG pour la partie étude
0,1ETP du service ENAG pour la partie travaux

Moyens financiers

Volet étude pris en charge par le département des PO.
Volet travaux à définir

Partenaires techniques

Département des PO, Agence de l'eau, SMIGATA, SMBVR

Partenaires financiers

Pour la partie travaux : Département des PO ?
Agence de l'eau ?

Face à une perspective d'augmentation des périodes de sécheresse et de canicule dans les années à venir, la Commune d'Elne souhaite porter un projet expérimental de reforestations nourricières.

Ce projet consiste à réaliser des démarches de reforestations multi-strates et nourricières sur plusieurs parcelles représentant une surface cumulée de 2 hectares. Cette expérience pilote de reforestation nourricière, qui repose sur une forte implication citoyenne, permettra notamment de favoriser l'infiltration de l'eau de pluie, d'accroître la surface forestière de la Commune, de séquestrer et de stocker du carbone, de favoriser la biodiversité, de créer des îlots de fraîcheur en zone urbaine ou encore de produire des denrées alimentaires accessibles à tous gratuitement. Les essences et les associations végétales qui seront testées sur les différentes placettes devraient concourir à améliorer la biodiversité locale dans la mesure où c'est un des critères de sélection.

L'impact du projet sur la biodiversité sera étudié précisément puisque deux des trois sites qui vont accueillir ce projet de reforestations nourricières ont fait l'objet de point de suivi IPE dans le cadre des campagnes d'inventaire menées par le bureau d'étude ABC. On dispose donc à ce jour d'un état des lieux de la biodiversité présente sur les sites et on pourra donc à terme évaluer l'impact de ces projets de reforestation sur la biodiversité.

Au-delà des plantations, il est prévu de constituer des petits milieux humides favorable au vivant, de favoriser les amas de bois pour l'entomofaune voire à terme d'installer des nichoirs.

Mise en œuvre :

A préciser

Priorité ●●●●●

Indicateurs

Porteur du projet

Commune

Délai de mise en œuvre

2023/2025

Moyens humains

0,5ETP du service ENAG

Moyens financiers

95K€

Partenaires techniques

SlowFood 66

Partenaires financiers

Agence de l'eau ? fonds européen via le Pays
PM ? Département des PO

A discuter avec la RN ML

Mise en œuvre

Priorité ●●●●●

Indicateurs

Porteur du projet

Commune
RNML

Délai de mise en œuvre

2024/2025

Moyens humains

0.02 ETP pour la phase de travaux

Moyens financiers

A définir

Partenaires techniques

RNML, OFB, DDTM

Partenaires financiers

Fonds verts ?

La commune d'Elne dispose de près de 700 mètres de plage comprise en intégralité dans la Réserve Naturelle du Mas Larrieu.

Afin de préserver au mieux cette zone naturelle fragile, qui en plus d'abriter une biodiversité remarquable, représente notre première ligne de défense contre l'érosion et le recul du littoral, la commune d'Elne a fait récemment évoluer ses pratiques d'entretien de la plage. En 2023, elle a diminué par deux le nombre de passages de la cribleuse.

Ayant pleinement conscience des effets induits du nettoyage mécanique, la commune souhaite étudier la possibilité de limiter à un strict minimum ses interventions d'entretien voire éventuellement abandonner l'entretien mécanique au bénéfice d'un entretien manuel qui est moins impactant pour les équilibres écologiques.

La possibilité de ne plus faire de nettoyage de la plage est une autre éventualité qui reste à étudier. Cette perspective de plage totalement sauvage pose des interrogations d'ordre réglementaire notamment concernant les obligations de la commune en matière de surveillance de la plage et de gestion des déchets (distinction entre un déchet anthropique et une laisse de mer).

Il faut souligner que lors d'événement climatique extrême, une importante quantité de bois flotté se dépose le long de la plage du Bocal du Tech. Ces cas sont problématiques car dans ce type de situation, il semble y avoir peu d'alternative à une intervention mécanique.

Mise en œuvre

- Etudier la possibilité de mettre en place un nettoyage manuel de la plage pour la gestion courante du site
- Poursuivre la réflexion sur la gestion du site et déterminer le meilleur point d'équilibre possible entre l'obligation d'entretien de la plage d'une part et les enjeux biodiversité et recul du trait de côte d'autre part.

Priorité ●●●○○

Porteur du projet

Commune

Moyens humains

0,01ETP du service ENAG

Partenaires techniques

CCACVI, DDTM, RNML, PNMGL

Indicateurs

- Linéaire de haie recensée

Délai de mise en œuvre

2024/2028

Moyens financiers

Partenaires financiers

Axe 4 : Reconquérir les continuités écologiques et mettre en place un « Plan paysage trame verte et bleu »

Contexte à rédiger :

Maintenir et restaurer les corridors biologiques indispensables au brassage génétique des populations

Evaluer la fonctionnalité de chaque ouvrage de franchissement de la voie ferrée et de la RD614

Intitulé des fiches actions

- 4.1 Poursuivre le programme de plantation de haies en zone urbaine
- 4.2 Développer un programme de plantation de haies spécifique aux zones agricoles
- 4.3 Favoriser une gestion écologique des canaux d'irrigation et du réseau d'agulles
- 4.4 Favoriser une meilleure gestion des berges et des annexes fluviales du Tech

La commune s'est engagée dans un projet de plantation massive d'arbres et de haies champêtres sur l'ensemble de son territoire communal. L'opération a été menée en grande partie en partenariat avec Arbre et Paysage 66 et a bénéficié du soutien financier de la région Occitanie et du Département.

L'ambition initiale de ce programme de plantation, lancé en 2020, étant de planter d'ici à 2026, 10 km d'arbres et de haies en zone urbaine et périphérique. La période de sécheresse sans précédent qu'a connu le département en 2022 et 2023, couplée aux canicules, ont limité la dynamique puisqu'il n'a pas été possible de planter autant qu'envisagé initialement.

A ce jour, la commune a planté un linéaire de plus de 3km, composé d'essences locales adaptées aux spécificités climatiques et intéressantes pour la biodiversité (essences mellifères). Ayant la forte conviction que les arbres plantés aujourd'hui seront une solution face aux chaleurs extrêmes de demain, la commune souhaite poursuivre son programme de plantation de haie en zone urbaine et péri-urbaine.

A ce titre, le site des bassins d'orage, qui représente un espace un intéressant pour la biodiversité notamment par sa fonction de zone humide de substitution, va faire l'objet de plusieurs démarches de végétalisation. Une première campagne de plantation, menée en partenariat avec la Fédération de Chasse des Pyrénées-Orientales et Arbres et Paysages 66, est envisagée pour 2023/2024.

Evoquer le projet RNA en zone péri-urbaine et agricole

Mise en œuvre

Priorité ●●●●●

Indicateurs

•

Porteur du projet

Commune d'Elne

Délai de mise en œuvre

2024/2028

Moyens humains

0,02ETP du service ENAG

Moyens financiers

2K€ par an

Partenaires techniques

A&P66, Fédération de chasse des PO

Partenaires financiers

Région via convention avec A&P66,
Département des PO, Fédération Nationale des chasseurs

A rédiger

Cadre de la démarche

Mise en œuvre

Priorité ●●●○○

Indicateurs

•

Porteur du projet

Commune d'Elne

Délai de mise en œuvre

En continu

Moyens humains

0,05ETP du service ENAG pour structurer et lancer la démarche

0.02ETP par an pour faire vivre le projet chaque année

Moyens financiers

2K€ par an

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Favoriser une gestion écologique des canaux d'irrigation et du réseaux d'*agulles*

La ville d'Elne assure la gestion et l'entretien des canaux d'irrigation de son territoire ainsi qu'un important réseau de fossés (*agulles*). Les canaux, bien qu'ils soient artificiels, offrent des milieux humides de substitution intéressant pour de nombreuses communautés d'espèces. Ils sont fondamentaux pour le déplacement de la faune et constituent des zones importantes dans le maillage écologique illibérien.

Les démarches de gestion et d'entretien de ces ouvrages se font pour l'essentiel selon des considérations d'ordre hydraulique. La commune souhaite faire évoluer le cadre et les modalités d'intervention afin que la gestion et l'entretien des canaux et de *agulles* s'opère selon une approche croisée faisant le lien entre les contraintes hydrauliques et les spécificités écologiques.

Laisser des bandes enherbées le long des canaux et phaser les interventions d'entretien sur les rythmes écologiques représentent deux actions concrètes permettant respectivement de favoriser la biodiversité et de limiter l'impact sur la biodiversité, en particulier la petite faune.

Eviter le girobroyage et pratiquer une fauche tardive (septembre) différenciée (en laissant des zones non fauchées) représente deux premières solutions concrètes. L'éco pâturage pourrait être une alternative à l'entretien mécanique beaucoup plus destructeur.

Il pourrait être utile en parallèle, d'engager un programme visant à lutter contre les pollutions directes (rejets polluants en zone urbaine) et diffuses des canaux

Mise en œuvre

- Recenser, localiser et cartographier (sous SIG) les différents canaux et *agulles* gérés par la commune.
- Inventorier les pratiques d'entretien et quantifier les moyens disponibles.
- Définir un plan de gestion qui corrèle à la fois les fonctions hydrauliques et écologiques
- Réaliser une communication en direction de l'ensemble des usagers

Priorité ●●●○○

Indicateurs

- Linéaire de haie recensée

Porteur du projet

Délai de mise en œuvre

Moyens humains

0,1ETP du service ENAG pour structurer et lancer la démarche

0.01ETP par an pour le suivi du projet (ST ou ENAG)

Moyens financiers

Partenaires techniques

SMIGATA, DDTM,

Partenaires financiers

A discuter avec le SMIGATA : opération déchets ?



Priorité ○○○○○○

Indicateurs

Porteur du projet

Délai de mise en œuvre

Moyens humains

Moyens financiers

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Axe 5 : Sensibiliser et accompagner les acteurs dans la prise en compte de la biodiversité

Contexte à rédiger

Intitulé des fiches actions

- 5.1 Accompagner les agriculteurs pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques
- 5.2 Réaliser un petit guide à l'attention des ilibériens pour définir de bonnes pratiques de gestion des jardins
- 5.3 Mettre en place ou accompagner des projets pédagogiques et d'Education à l'Environnement et au Développement Durable en lien avec la biodiversité
- 5.4 Poursuivre les animations « nature » et « sciences » engagées dans le cadre de l'ABC

Notre territoire se caractérise plutôt par une biodiversité de paysages agricoles, c'est pourquoi les agriculteurs illibériens ont un rôle majeur dans la préservation de la nature. Or, il arrive dans de nombreux cas que les agriculteurs-trices agissent de manière involontaire à l'encontre de la préservation de la biodiversité (élagage des haies au printemps, arrachage d'arbre, remblai de zones humides ...).

Le diagnostic écologique a souligné l'impact de certaines pratiques agricoles sur la biodiversité et les dynamiques écologiques dans la plaine illibérienne. A titre d'exemple, il a été mis en évidence l'importance de redonner de la « perméabilité » aux clôtures, d'encadrer voire de limiter la construction de serres agricoles, de limiter les pollutions par les plastiques...

La commune souhaite engager une action afin d'accompagner les agriculteurs volontaires dans la prise en compte de la biodiversité et de ses spécificités territoriales. Il pourrait être proposé aux agriculteurs du territoire volontaires de bénéficier d'un soutien personnalisé sur la base d'une expertise spécifique à leur exploitation.

Un diagnostic agro-environnemental global à l'échelle d'une exploitation pourrait aboutir à des propositions d'évolution de pratiques et/ou d'aménagements visant à mieux prendre en compte la biodiversité dans le système d'exploitation voire optimiser son potentiel. Il est fondamental que l'agriculteur est un rôle actif dans le travail de diagnostic.

Mise en œuvre

A rédiger

Priorité ●●●○○

Porteur du projet

Commune

Moyens humains

0,4 ETP du service ENAG

Partenaires techniques

Chambre d'agriculture des PO, OFB, CEN, DDTM

Indicateurs

•

Délai de mise en œuvre

2026/2028

Moyens financiers

Partenaires financiers

Réaliser un petit guide à l'attention des illibériens pour définir des bonnes pratiques de gestion des jardins

La sensibilisation, l'information et l'éducation sont des conditions essentielles pour que le public soit motivé et concerné par la biodiversité.

Sur le territoire d'Elne, les jardins de particuliers, comme les espaces verts, sont autant d'espaces fondamentaux pour la faune et la flore coutumières. Or ils sont souvent mis à mal par manque de connaissance ou suite à des actions de gestion inadaptée. C'est par exemple le cas de la tonte systématique du jardin lors des premiers mois du printemps, période de l'année durant laquelle les fleurs produisent du nectar, essentiel à la survie des abeilles, bourdons et autres insectes pollinisateurs (eux-mêmes au cœur du système de reproduction de la nature).

Ce travail spécifique sur les bonnes pratiques de gestion des jardins vise à inciter les habitants d'Elne à accueillir la biodiversité dans leur jardin. Laisser des points de passage dans ses clôtures, garder la pelouse haute de plusieurs centimètres à certains endroits du jardin, ne pas l'entretenir à certaines périodes, installer des fleurs mellifères, maintenir quelques tas de bois dans un coin, installer des nichoirs, créer une petite mare, sont des gestes qui fourniront de micro-habitats pour les insectes, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les petits mammifères. Leur présence améliorera en retour la pollinisation des arbres fruitiers, des plantes à fruits et des légumes du potager, pourra apporter de la nourriture à la Faune et offrira des moments d'éveil et de contemplation aux propriétaires du jardin.

Une action pilote menée sur la commune d'Elne en partenariat avec le Département apparaît pertinente.

Mise en œuvre

Priorité ●●●●○

Indicateurs

•

Porteur du projet

Quid d'un portage Département ?

Délai de mise en œuvre

2026/2028

Moyens humains

A définir

Moyens financiers

A définir

Partenaires techniques

Partenaires financiers

La participation et l'implication des habitants de la commune dans des projets, en particulier des jeunes générations, représentent un élément fondamental si on veut favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité dans notre quotidien.

Dans le cadre de l'ABC, la commune a piloté et mis en œuvre un projet pédagogique autour des haies avec deux classes de CM1 et de CM2 de l'école Françoise Dolto. Le projet qui s'est conclu par la construction d'une haie -sèche représente une 1^{ère} expérience réussie en matière d'éducation à l'environnement.

Ces dernières années, les écoles de la ville ont accueilli plusieurs projets d'EEDD avec une entrée biodiversité (Parc Naturel Marin du Glofe du Lion, SMBVR ...). Depuis plusieurs années, la Fédération départementale des chasseurs, en partenariat avec l'IUT de Perpignan, mène des projets avec des classes de l'école Joseph Néo.

Fort du succès de ces différentes opérations de formation des jeunes générations, la commune d'Elne souhaite maintenir voire renforcer cette dynamique d'éducation à l'environnement en mobilisant des moyens humains et financiers autour de ces projets.

Mise en œuvre

- Structurer chaque année 1 projet avec au moins 1 école d'Elne
- Etudier la faisabilité et Mettre en place une démarche SPIPOLL (outil du Museum) avec les différentes écoles de la ville

Priorité ●●●●○

Indicateurs

- Nombre de projets pédagogique

Porteur du projet

Commune

Délai de mise en œuvre

Démarche en continu

Moyens humains

0,05ETP

Moyens financiers

3K€ par an

Partenaires techniques

Tram66, Fédération départementale des chasseurs

Partenaires financiers

Afin de sensibiliser et mobiliser les habitants d'Elne, ainsi que les divers acteurs du territoire, autour de la biodiversité, la ville a mis en place « Les Rendez-vous de l'ABC ». Ces derniers se sont traduits par une dizaine de conférences-débats avec des intervenants de haut niveau, des projections de films documentaires grand-public, des expositions, une dizaine d'ateliers participatifs et sorties nature pour découvrir la faune locale (insectes, oiseaux, papillons de nuit, chauve-souris, rapaces nocturnes) ainsi qu'un projet pédagogique autour des haies, mené avec les élèves de CM1 et CM2 de l'école Françoise Dolto. La nuit de la Chauve-souris, qui a réuni pas moins d'une soixantaine de personnes à l'espace Salitar, a clôturé le programme d'animation et de sensibilisation à la nature de l'ABC d'Elne.

« Les Rendez-vous de l'ABC » ont ainsi rassemblé plusieurs centaines de personnes et représentent une véritable réussite pour la ville. Au même titre que l'action culturelle et festive, la ville d'Elne veut poursuivre cette dynamique de rendez-vous autour de la biodiversité.

Mise en œuvre

- Programmer et organiser 8 à 10 animations/an autour de la découverte de la biodiversité d'Elne.

Priorité



Porteur du projet

Commune

Moyens humains

0,05ETP

Partenaires techniques

LPO, GOR, OFB

Indicateurs

Délai de mise en œuvre

Démarche en continu

Moyens financiers

6K€ par an

Partenaires financiers

